

PAYS DU NEUBOURG COMMUNAUTE DE COMMUNES

PROCES-VERBAL BUREAU 03 juin 2024

Date de convocation : 28 mai 2024.

Les membres du Bureau dûment convoqués, ayant délégation du conseil communautaire, se sont réunis le 03 juin 2024 à 18 h 30, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul LEGENDRE, salle du conseil municipal Mairie de VITOT.

Secrétaire de séance : Alain DEBUS

Membres en exercice : 21

Présents : 12

Pouvoir(s) : 0

Présent(e)s :

Mesdames Laurance BUSSIERE – Claire CARRERE-GODEBOUT - Laurence DUVAL - Hélène LEROY.

Messieurs Bertrand CARPENTIER – Alain DEBUS – Benoît HENNART – Jean-Paul LEGENDRE – Joël LELARGE – Jean-Charles PARIS - Laurent VALLEE – Roger WALLART.

Excusé(e)s :

Mesdames Marie-Noëlle CHEVALIER – Christiane DEPARIS – Françoise MAILLARD – Martine SAINT-LAURENT - Isabelle VAUQUELIN.

Messieurs Hugues BOURGAULT – Arnaud CHEUX – Gérard PLESSIS -

Absent(e)s :

Monsieur Marc ROMET

Monsieur Jean-Paul LEGENDRE ouvre la séance.

Madame Christine LOUIS – présente à cette séance, accueille l'ensemble des membres du BUREAU.

➤ Désignation du secrétaire de séance : Monsieur Alain DEBUS.

➤ Procès-Verbal du Bureau communautaire du 22 avril 2024 – Adopté à l'unanimité.

➤ **ORDRE DU JOUR** :

Numéro délibération	Désignation
DIRECTION DES SERVICES A LA POPULATION	
n°1	PETITE-ENFANCE – MODIFICATION REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT
DIRECTION AMENAGEMENT CADRE DE VIE	
n°2	MARCHE FOURNITURE DE BACS DECHETS ET DE COMPOSTEURS - SIGNATURE

Objet : Modification du règlement de fonctionnement des structures multi-accueils

Conformément au décret n°2021-1131 du 30 août 2021 et suite à un travail conjoint mené entre les services de la protection maternelle et infantile (PMI) du département de l'Eure, la caisse d'allocation familiale de l'Eure (CAF) et le service « Petite-Enfance » de la communauté de communes il convient de réviser le règlement de fonctionnement des structures multi-accueils. Ce dernier organise les relations entre les familles et la communauté de communes du pays du Neubourg, dans le cadre du contrat d'accueil.

Les évolutions concernent les points suivants :

- L'intégration de la fonction de Référent « santé et accueil inclusif » dans les missions du directeur petite enfance (page 4),
- L'organisation de la continuité de direction (page 5),
- Les modalités d'inscription d'un enfant en crèche (page 7),
- Les modalités de délivrance de médicaments et de produits de soin d'hygiène et de confort achetés par les parents sans ordonnances médicales (page 15 et 16),
- La mise à jour de la situation familiale en cas de séparation (page 9),
- La mise à jour du barème des participations Familiales applicable dans le cadre de la prestation de service unique pour l'accueil collectif applicable du 01/01 au 31/12/2024 (page 12).

Il est donc proposé au bureau communautaire de modifier le règlement intérieur relatif au fonctionnement des structures multi-accueils (cf. pièce annexée).

Vu les statuts de la communauté de communes du Pays du Neubourg,

Vu le décret n°2021-1131 du 30 août 2021 relatif aux assistants maternels et aux établissements d'accueil de jeune enfant,

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 08 juin 2020 donnant délégation au bureau pour adopter les règlements intérieurs et leurs modifications à l'exception de ceux du conseil communautaire et du personnel,

Vu le rapport de présentation,

PAYS DU NEUBOURG COMMUNAUTE DE COMMUNES

PROCES-VERBAL BUREAU 03 juin 2024

Après avoir entendu la vice-présidente, le bureau communautaire, après en avoir délibéré :

- approuve le rapport de présentation ci-dessus
- décide de modifier le règlement intérieur (cf. pièce annexe) portant sur le fonctionnement des structures multi-accueils du pays du Neubourg, prenant en compte les modifications apportées par le décret n°2021-1131 du 30 août 2021 relatif aux assistants maternels et aux établissements d'accueil de jeune enfant
- autorise le président à signer ledit règlement intérieur et tous les actes subséquents.

Adopté à l'unanimité

Objet : Marché de fourniture de bacs roulants neufs pour la collecte de déchets, de pièces détachées et de composteurs

En raison de sa compétence en matière de collecte des déchets ménagers en porte-à-porte, la communauté de communes met à la disposition des habitants des bacs roulants pour la collecte de ces déchets. Afin d'assurer le bon entretien du parc de ces bacs, la collectivité doit aussi procéder régulièrement au remplacement des bacs ou de pièces. Parallèlement, pour répondre aux obligations de la loi AGECE, la collectivité propose des composteurs aux usagers. Ce marché, d'une durée de trois ans et renouvelable d'une année supplémentaire, a été scindé en deux lots :
Lot 1 : fournitures de bacs roulants neufs et pièces détachées
Lot 2 : fournitures de composteurs

La date limite de remise des offres était fixée au 14 mai 2024. Trois entreprises ont répondu pour le lot 1 contre une seule pour le lot 2.

A l'issue des phases d'analyse et de classement des offres, la proposition établie par l'entreprise ESE France, d'un montant estimé à 77.057,57 € HT par an, répond aux besoins exprimés par le pouvoir adjudicateur et correspond à l'offre la mieux disante (lot 1).

A l'issue des phases d'analyse et de classement des offres, la proposition établie par l'entreprise SULO France SAS, d'un montant estimé à 54.360,00 € HT par an, répond aux besoins exprimés par le pouvoir adjudicateur et correspond à l'offre la mieux disante (lot 2).

Vu les statuts de la communauté de communes du pays du Neubourg,
Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L2224-17-1, D2224-1 à D2224-5,
Vu le code de la commande publique,
Vu l'avis favorable de la commission d'appel d'offres en date du 27 mai 2024,
Vu le rapport de présentation ci-dessus,
Et après avoir entendu l'exposé du vice-président, le bureau communautaire, après en avoir délibéré :
- approuve le rapport de présentation ci-dessus,
- autorise le président à signer l'ensemble des actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Adopté à l'unanimité

Membres en exercice : 21 Présents : 15 Pouvoir(s) : 1

Présent(e)s :

Mesdames Laurance BUSSIERE – Claire CARRERE-GODEBOUT - Laurence DUVAL - Hélène LEROY – Isabelle VAUQUELIN -.

Messieurs Hugues BOURGAULT - Bertrand CARPENTIER – Arnaud CHEUX - Alain DEBUS – Benoît HENNART – Jean-Paul LEGENDRE – Joël LELARGE – Jean-Charles PARIS - Laurent VALLEE – Roger WALLART.

Excusé(e)s :

Mesdames Marie-Noëlle CHEVALIER (Pouvoir Isabelle VAUQUELIN) – Christiane DEPARIS – Françoise MAILLARD – Martine SAINT-LAURENT.

Monsieur Gérard PLESSIS -.

Absent(e)s :

Monsieur Marc ROMET.

Le dossier du conseil communautaire du 10 juin 2024 est ensuite présenté aux membres du Bureau pour avis.

Fin de séance : 20 h 30.

Le Secrétaire de séance,
Alain DEBUS

Le Président,
Jean-Paul LEGENDRE

